

GT : « Évaluation des effets sanitaires liés à l'usage des technologies et outils numériques par les enfants et adolescents »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ **Contexte :**

L'évolution des technologies de l'information et de la communication, accompagnée par le développement de la culture numérique, s'est traduite au cours des dernières années par une large diffusion d'outils connectés et l'expansion de leurs usages, aussi bien dans la sphère privée que professionnelle, dans toutes les classes d'âge. Ces changements suscitent de nombreux questionnements, préoccupations voire controverses, notamment quant aux effets sanitaires potentiels liés à utilisation de ces outils numériques : sont évoqués des phénomènes d'addiction, des troubles du développement chez l'enfant, le *burn-out* professionnel, etc. Cependant, la qualification scientifique d'une large part de ces préoccupations reste à établir.

Des enquêtes portant sur les usages du numérique permettent aujourd'hui de mieux appréhender l'exposition des populations, et la littérature scientifique disponible décrit de nombreux effets sanitaires potentiels, qui pourraient être liés à différents indicateurs d'exposition : le temps passé devant des écrans, le contenu diffusé, l'emprise mentale des outils numériques, etc. Ainsi, considérant la forte progression des usages du numérique chez les plus jeunes, et la sensibilité particulière de cette population, l'Anses engage aujourd'hui un travail d'expertise afin d'évaluer les effets sanitaires potentiels liés à l'usage des technologies et outils numériques par les enfants et adolescents.

■ **Rôle et missions :**

Le groupe de travail « Évaluation des effets sanitaires liés à l'usage des technologies et outils numériques par les enfants et adolescents » aura pour objectif, par l'analyse critique de la littérature scientifique, d'identifier, caractériser et évaluer le niveau de preuve des liens entre les usages des technologies et outils numériques et leurs éventuels effets sur la santé : troubles de la cognition, du comportement, effets sur le développement psychomoteur, sur la santé mentale, etc.

Dans un premier temps, les travaux d'expertise viseront à recenser les technologies numériques existantes et en devenir, les populations concernées, les supports utilisés et les usages associés. Par ailleurs, une réflexion sera menée sur la définition d'indicateurs d'exposition adaptés pour étudier le lien entre les usages et les effets sanitaires considérés.

Cette expertise s'appliquera également à éclairer les conséquences sociales potentiellement indésirables liées à l'usage de ces technologies, en particulier ;

- la modification des comportements dans les sphères familiales (relations parents-enfants) et sociales (interactions entre les individus, la communication à l'ère du numérique, etc.) ;
- la construction psychologique des enfants et des adolescents et leur développement dans la société, et notamment la capacité à appréhender les informations ;
- les effets de l'usage du numérique dans les apprentissages.

Ce travail donnera lieu à un rapport d'expertise collective et, le cas échéant, à la formulation de recommandations destinées à éclairer les pouvoirs publics afin de protéger la santé des populations. Ces éléments permettront de fonder l'expression d'un avis de l'Anses.

■ **Composition et fonctionnement :**

Les membres de ce groupe de travail et son(sa) président(e) sont nommés par décision du Directeur général.

Les travaux sont prévus pour une période de 24 mois.

Les experts se réuniront en séances plénières selon une fréquence moyenne d'une réunion par mois. Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une relecture critique de tous les documents ainsi que par la contribution à la rédaction du rapport d'expertise.

Ce groupe de travail comprendra une dizaine d'experts et sera rattaché au Comité d'experts spécialisés (CES) « Agents physiques et nouvelles technologies » de l'Agence.